

# COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2020 à 19 heures

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Christophe MATHERON – Olivier BERGERETTI - Céline CONSTANS – Alain PIECQ  
Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN - Richard LENOIR – Patrick MAGNAN – Fabien BERROD

Invitée : Monique GELLENS

Absent :

Michel NORBERT

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR

- I – Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020,**
- II – Remise des écharpes aux anciens et nouveaux adjoints,**
- III – Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020/ taux retenus de la taxe d'habitation 2020 suite au contrôle de légalité de la Préfecture,**
- IV – Délibération : adhésion à l'association des communes pastorales de la région Sud PACA et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,**
- V – Rachat éventuel des parcelles (Y13 et Y14) à la Société Mercure Investissements,**
- VI – Location gîte N°4,**
- VII – Location gîtes : créer un règlement intérieur, comprenant une caution en cas de dégâts,**
- VIII – Projet nouvelle Mairie : suite à donner après la réunion en Préfecture du 22/09/2020,**
- IX - Questions diverses.**

### I – APPROBATION DU CR DU 10 JUILLET 2020

Gustave BOSQ soumet à l'approbation le compte rendu du 10 juillet.

Mr Piecq Alain fait remarquer une erreur sur le compte rendu à propos des postes de délégués : il est délégué de la commission « tourisme » et de la commission « action pleine nature » et non suppléant. Une correction sera faite.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### II – REMISE DES ECHARPES AUX ANCIENS ET NOUVEAUX ADJOINTS

Monsieur le Maire a remis à Madame Monique Gellens une écharpe pour son poste de première adjointe au dernier mandat et la remercie de son engagement durant 12 ans au sein du conseil municipal.

Olivier Bergeretti et Christophe Matheron ont également reçu par Mr le Maire leurs écharpes respectives.

### III DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020/ TAUX RETENUS DE LA TAXE D'HABITATION SUITE AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoter le taux de 3 taxes d'impositions directes pour l'année 2020, suite au courrier de la Préfecture (contrôle de légalité) concernant la taxe d'habitation dont la hausse de taux n'est pas possible.

La Contribution Foncière des Entreprises est désormais directement déterminée et perçue par la Communauté de Commune de Serre-Ponçon détentrice de la compétence économique.

Pour rappel voici les taux appliqués en 2019 :

Taxe d'habitation	12.02%
Taxe foncière (bâti)	21.50%
Taxe foncière (non bâti)	77.21%

Il propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2020 :

Taxe d'habitation	12.02%
Taxe foncière (bâti)	23.75%
Taxe foncière (non bâti)	79.71%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux de 2020 énumérés ci-dessus à l'unanimité.

#### **IV - DELIBERATION ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD PACA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- ✓ Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- ✓ Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- ✓ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixés la commune de Puy-Saint-Eusebe en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, **il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Puy-Saint-Eusebe à cette association.**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

A l'unanimité de ses membres ;

- **APPROUVE** les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;
- **ACCEPTE** le principe de l'adhésion de la commune de Puy-Saint-Eusebe à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;
- **DESIGNE** Monsieur BOSQ Gustave comme délégué pour la commune de Puy-St-Eusebe auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et Madame CONSTANS Céline, conseillère municipale comme délégué suppléant;

#### **V - RACHAT EVENTUEL DE PARCELLES A LA SOCIETE MERCURE INVESTISSEMENTS**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Société Mercure Investissements vend deux parcelles adjacentes à la protection du captage d'eau de l'Estagnit : parcelles Y13 et Y14 d'une superficie d'environ 1ha40.

Le conseil envisage à l'unanimité de faire une proposition d'achat.

## **VI – LOCATION GITE N°4**

Actuellement, les 4 gîtes sont loués : 1 à l'année et les trois autres à la saison.

Mr Avignon Franck occupe occasionnellement le gîte N°4. Il est prévu de l'informer par courrier qu'il faut désormais réserver le gîte à l'avance et le libérer de ses affaires personnelles à son départ.

## **VII – LOCATION GITES REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur relatif à la location des gîtes doit être créé ; dans lequel sera inclus une caution (en cas de dégradations) d'un montant équivalent à un mois de loyer (caution par chèque non encaissé).

Une délibération sera prise pour la création du règlement intérieur et encaissement des taxes de séjours.

## **VIII – PROJET NOUVELLE MAIRIE**

Suite à la réunion en Préfecture du 22 septembre 2020, Mr le Maire informe le conseil que la zone humide de compensation proposée n'est pas retenue par la DDT.

Il faudra donc proposer d'autres terrains pour l'étude.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

- Vente d'un terrain AA 149 au Villard, la commune ne veut pas préempter.
- Des certificats d'urbanismes ont été déposés pour des « logements insolites », le conseil analysera les projets.
- Un courrier sera adressé à Mr Guasco Jean-Pierre pour dégager les gravats sur le chemin communal ZC14.
- Association jardins familiaux :

Mr PIECQ Alain, président de l'association nous présente le bureau, les objectifs, les besoins des adhérents...

Après discussion il a été décidé que l'association passera une convention avec la commune de mise à disposition gratuite du terrain, en contrepartie l'association ne fera pas de demande de subvention à la Mairie : 7 voix pour, 2 voix abstentions, 1 voix contre.

- Suite à la construction d'un poulailler au hameau des Michels (malgré le refus du service urbanisme de la Communauté de Commune), une vérification va être effectuée.
- Adressage de la commune :

Suite au retour du fichier de la société SIGNA CONCEPT comprenant le nom des rues, des hameaux, et des numéros de maisons de la commune, une vérification doit être faite par le Conseil Municipal. Une délibération du conseil suivra pour la validation des adresses.

- Carol Faburel ne souhaite pas renouveler son contrat à durée déterminé et quitte le poste de secrétaire de Mairie le 29 septembre. Plusieurs candidatures sont arrivées. Les entretiens d'embauches sont prévus rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre jour, la séance levée à 22h20